



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2009/09/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIERE**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

48

48

40

22 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Saint Moreil, sur la convocation en date du 22 septembre 2009, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, DELARBRE, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, PATEYRON

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM PRIOUL

Suppléantes : Mmes

Excusés : Mmes BATTISTON

MM PRIOUL, CALOMINE, MONNIER

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Madame Michèle BATTUT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES »

- ↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes supplémentaires liées aux écritures de cessions
- ↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➔ Ajustement du budget «Budget Zones économiques»

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

023	Virement à la section d'investissement	1 272 €
-----	--	---------

⇒ Recettes

774	Subvention exceptionnelle du budget général	1 272 €
-----	---	---------

⇒ Section d'investissement :

⇒ Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	1 272 €
-----	--	---------

⇒ Dépenses

020	Dépenses imprévues	1 272 €
-----	--------------------	---------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 29 septembre 2009
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD